

DEPARTEMENT DU CHER

Arrondissement de BOURGES

**MAIRIE
de
LA CHAPELLE
ST URSIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-quatre, le **sept octobre**

Le centre communal d'action sociale de la commune de La Chapelle Saint-Ursin dûment convoqué, s'est réuni au centre socioculturel, sous la présidence de Mme Karine PAIS, vice-présidente.

MEMBRE DU C.C.A.S. :

Exercice : 15
Présents : 8
Votants : 9

Date de la convocation du C.C.A.S. : 30 septembre 2024

PRESENTS : Mmes PONTA- DAGAUD-COSSON-MASSICOT - PIAT - BESSEYRE-FLORENTIN - Mr ROBIN

ABSENTS EXCUSES : Mmes BARREAU-BEAUVOIS-CHARBONNEAU-BREGNON-HELIAS — MM VOLLOT - CHEVALIER

PROCURATION : Mme CHARBONNEAU à Mme FLORENTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Françoise PONTA

ANSAMBLE-AVENANT A LA CONVENTION DE LIVRAISON DE REPAS :

Mme PAIS, vice-présidente rappelle que nous avons conventionné avec la société ANSAMBLE pour la livraison des repas à domicile.

Un avenant à cette convention est proposé afin de proroger pour une durée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2025.

Passé ce délai de 6 mois, il conviendra d'établir un marché pour la fourniture des repas à domicile pour une durée de 1 an reconductible tacitement 3 fois pour la même période.

La durée maximale du marché ne pourra donc excéder 4 ans.

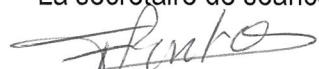
Après débat, le conseil d'administration du CCAS, à l'unanimité, autorise le président ou la vice-présidente à signer toutes les pièces s'y reportant.

Pour extrait conforme,

La vice-présidente,


Karine PAIS

La secrétaire de séance,


Françoise PONTA

✓ *Date de mise en ligne sur le site internet de la commune de La Chapelle Saint-Ursin le 14/10/2024*

✓ *Transmis au contrôle de légalité le 15/10/2024*